

# COMMUNE d'ABSCON

Centre Administratif – 1, rue Louis Pasteur – 59215 ABSCON  
Téléphone : 03.27.36.33.99 – Télécopie : 03.27.36.38.80 – Courriel : abscon.mairie@wanadoo.fr

## ACCUEIL DE LOISIRS OCTOBRE 2017, FEVRIER, AVRIL, JUILLET et AOUT 2018 Pour les 3 à 5 ans



### PROJET ÉDUCATIF

#### **I – PRÉSENTATION DE L'ORGANISATEUR**

La Commune d'Abscon, collectivité territoriale dépendant de l'arrondissement de Valenciennes organise pendant certaines périodes scolaires des Accueils de Loisirs pour les enfants de 3 à 5 ans de la commune en priorité.

Une volonté municipale très forte s'est axée sur la tranche d'âge des 3/5 ans avec notamment la signature d'un Contrat Petite Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Valenciennes transformé en Contrat d'Enfance Jeunesse (CEJ), ce qui a permis une augmentation des créneaux d'ouverture pour les Accueils de Loisirs des maternels.

Les enfants accueillis durant ces périodes auront atteint au minimum leurs 3 ans et n'auront pas encore atteint leurs 6 ans et ils seront répartis en classe d'âge, selon leur nombre.

L'Accueil de Loisirs de juillet fonctionnera du Lundi 09 au vendredi 27 de 9 h 00 à 17 h 00. Cependant, un accueil sera organisé pour les enfants dont les parents travaillent de 8 h 00 à 9 h 00 le matin et de 17 h 00 à 18 h 00, ces horaires pouvant être modifiés exceptionnellement lors de sorties programmées.

Les repas seront pris au restaurant scolaire jouxtant l'école maternelle Jules Ferry, lieu d'accueil et de rendez-vous des enfants.

De plus, pour la treizième année consécutive, des Accueils de Loisirs auront lieu pendant les petites vacances scolaires d'avril et août et pour la douzième fois en février 2018.

Ces Accueils de Loisirs rentrent donc dans le cadre du Contrat Petite Enfance signé fin 2005 entre la CAF de Valenciennes et la commune d'Abscon, alors que la nouveauté 2007 sera reconduite avec l'ouverture également des 3/5 ans sur la période de Toussaint du **lundi 23 octobre au vendredi 03 Novembre 2017**, soient 9 demi-journées, le fonctionnement étant prévu de 13 h 30 à 17 h 30. Seul l'Accueil de Loisirs du mois d'Août sera étendu à la journée complète (9 h 00 à 17 h 00 avec cantine le midi au restaurant scolaire).

La vocation principale de la commune d'Abscon est d'organiser des loisirs et des vacances pour tous les enfants de la commune, sans aucune discrimination et leur permettre de découvrir leur commune, par le biais d'associations locales, mais également les curiosités environnantes et ainsi contribuer à faire des enfants les citoyens de demain.

Pour cela, il leur faudra aborder des thèmes comme l'environnement, le respect des règles, l'hygiène corporelle et alimentaire et bien sûr adapter les activités au rythme des enfants en tenant compte de la sécurité physique, affective et morale de chacun d'entre eux.

## **II – OBJECTIFS EDUCATIFS**

Les activités de loisirs faisant partie intégrante du développement de l'enfant, la Municipalité tend, au fil des ans, à adapter ses structures en fonction des besoins et des intérêts des enfants.

### **Ainsi, se fixe-t-elle d'atteindre les objectifs suivants :**

- ⇒ Favoriser l'épanouissement personnel des enfants au travers des temps de vacances
- ⇒ Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect et le besoin des caractéristiques de chaque âge (initiative, créativité, responsabilité)
- ⇒ Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité
- ⇒ Permettre à l'enfant de développer son esprit critique de manière constructive, faire des choix
- ⇒ Favoriser la pratique d'activités physiques, sportives et surtout artistiques par des créations
- ⇒ Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie
- ⇒ Favoriser les liens intergénérationnels

## **III - MOYENS MIS À DISPOSITION**

### **Humains :**

- Pour l'Accueil de Loisirs de juillet :

La prévisionnelle d'effectifs étant de **80** enfants environ pour les 3/5 ans; il y aura **une Directrice** pour l'Accueil de Loisirs pour les maternelles en juillet.

Le nombre d'animateurs est fixé à environ **12** afin de respecter la réglementation de 1/8 pour les groupes d'enfants de moins de 6 ans. Les animateurs viendront en priorité de la commune d'Abscon si possible et devront être, soit diplômés BAFA, soit stagiaires. Le reste du recrutement des animateurs sera complété par des personnes d'autres communes dans les mêmes conditions (diplômés BAFA ou stagiaires).

**6** agents de service seront également mis à disposition pour le service de restauration et le nettoyage des lieux de vie.

- Pour les Accueils de Loisirs des petites vacances :

Le nombre d'animateurs dépendra du nombre d'enfants inscrits, tout en respectant la réglementation en vigueur, mais la municipalité a décidé de fixer le nombre limite d'enfants à 60 pour la Toussaint, 60 pour février et avril, 80 pour juillet et 60 pour août. Il n'y aura pas d'accueil aux vacances de décembre pour les maternels.

### **Locaux :**

Les locaux utilisés pour l'accueil des enfants seront principalement l'école maternelle Jules Ferry, y compris la salle polyvalente de l'école. Un courrier sera envoyé à la directrice pour définir les principes d'utilisation avec rédaction d'une convention (reconduction annuelle) et état des lieux préalable et en fin d'exercice.

En plus de l'école avec la cour, seront mis à disposition la salle des sports, le terrain de football et le plateau sportif, avec un caractère prioritaire, alors que sont exploitables également des zones comme les anciennes friches, les abords du plateau sportif et ceux près de la salle des fêtes qui sont des endroits herbeux.

### **Financiers :**

Le budget d'activités sera établi par vote du conseil municipal et transmis à l'équipe de direction (1 directrice) de l'Accueil de Loisirs, en répartissant les différents secteurs (activités, transports, matériel...). Le budget est basé sur 80 enfants maximum avec un budget distinct pour les sorties et activités, les transports, l'alimentation et le matériel pédagogique.

### **Matériel :**

La Municipalité mettra à disposition le matériel nécessaire, qu'il soit sportif ou pédagogique ; les demandes d'achat seront transmises par l'équipe de direction (la directrice) en fonction des projets d'animation définis par le personnel d'encadrement.

## **IV - MÉTHODES D'INSCRIPTION**

Afin d'inscrire l'enfant, la famille doit remplir dans les délais impartis la fiche d'inscription avec la fiche sanitaire dûment complétée. Sur ces feuilles de renseignement données aux familles figurent les modalités tarifaires (prix en fonction des revenus familiaux, dates de règlement limite), les dates et horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs.

## **V – METHODES DE TRAVAIL**

Le présent projet est remis à l'équipe de direction afin que le projet pédagogique puisse être élaboré.

### **Recrutement des animateurs :**

Après entretien individuel et en accord avec l'équipe de direction et l'organisateur, l'animateur (rice) sera embauché(e) de manière contractuelle par la commune pour son Accueil de Loisirs en précisant les dates de fonctionnement par l'arrêté municipal qu'il (elle) devra signer, fixant également le salaire brut.

### **Préparation des équipes :**

Afin de préparer au mieux les activités, des temps de réunion seront mis en place, permettant de créer l'osmose entre les divers groupes, des temps de travail communs, d'apprendre à connaître son ou sa collègue en essayant de progresser à son contact, mais aussi de pouvoir travailler dans le même sens que les projets éducatif et pédagogique. Pour ce faire, un règlement intérieur sera créé afin d'avoir les mêmes réponses aux mêmes questions.

### **Évaluation du degré d'atteinte des objectifs :**

Une évaluation du fonctionnement et du degré d'atteinte des objectifs généraux sera remise à Monsieur le Maire ou à son adjoint, à la fin de l'Accueil de Loisirs. Pour en arriver là, il faudra des temps de formation (entre animateurs ou entre animateurs et direction), une implication totale de chacun pour remplir son rôle et des temps de bilan individuel et collectif (2 bilans individuels à mi – parcours et à la fin pour juillet ainsi que des réunions collectives), sans oublier la fiche d'évaluation individuelle.

**Fait à ABSCON, le 02 Août 2017  
Le Maire,**

**Patrick KOWALCZYK**